



ERSA

GRAND TRUCK SHOW

TRANSPORT & LOGISTIQUE

10 septembre 2009

Entrée en application du Décret Européen pour les chauffeurs PERMIS C

Dès le 10 septembre 2009, toutes formations suivies dans un Centre Agréé et dans le cadre d'une formation reconnue par le SPF Mobilité, par un formateur reconnu compétent par les autorités en rapport à ce module, vous donneront droit à 7 points par formation de 7 heures.

Certains considèrent que le décret est une contrainte et représente une charge financière complémentaire alors que toutes les études démontrent un return en terme économique.

Une formation continue, bien choisie, avec des cours (modules) adaptés à Votre Entreprise apportera plus de sécurité sur nos routes.

Venez nous rejoindre pour un échange d'idées au **Truck Show** du 5 Septembre 2009 à Houdain-Goegnies

Dans ce numéro

Grand Truck Show**Réglementation Permis C****Sécurité par la Formation****Baromètre Sécurité Routière****Nouvelles de l'Académie**

Le 5 septembre 2009 dès 10h, rejoignez-nous au Grand Truck Show. Venez nous rencontrer et vous renseigner. Nous serons présents à Houdeng-Goegnies (Garocentre Nord)

La FEBETRA Hainaut organise sa Journée "Transport & Logistique" sur le sujet d'actualité: le C.A.P et la formation continue des chauffeurs.

Pour cette journée, sont attendus de nombreux visiteurs professionnels, travaillant essentiellement dans le secteur du transport routier. Une véritable opportunité pour rencontrer les organismes de formation.

Vous pourrez également assister au colloque et recevoir, par les spécialistes présents, les réponses à vos questions.

Bonnes informations et aussi un Amusement pour tous à: Houdeng-Goegnies(Garocentre Nord)

Entrée Gratuite

Programme de 10-18h

- *Inscription des chauffeurs – Truck Show*
- *Expo – concessionnaires poids lourds régionaux*
- *Défilé des participants en poids lourds dans la région du Centre (1/2h)*
- *Simulateur de conduite poids lourds Forem : expo & démo*
- *Scanner mobile à rayons X Douanes : expo & démo*
- *Démonstration de conduite – stagiaires Forem*
- *Colloque d'information sur la nouvelle Directive Européenne*
- *Chapiteau – restauration – attractions diverses – etc*



“10 Septembre”



Nous sommes à votre disposition pour une analyse de vos besoins spécifiques et ainsi pouvoir vous proposer des modules adaptés pédagogiquement à Votre entreprise.

En dehors de nos cours généraux et spécifiques théoriques, nous pourrions avec nos partenaires vous proposer des cours pratiques sur piste et/ou route (cours en conduite défensive et éco-conduite)

10 septembre 2009 , mise en application du Décret Européen pour les chauffeurs PERMIS C , C1, CE ou C1E

- l’A.R. du 4 mai 2007 qui transpose en droit belge la directive 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil de l’Union Européenne du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs par route, modifiant le règlement (CEE) n° 3820/85 du Conseil ainsi que la directive 91/439/CEE du Conseil et abrogeant la directive 76/914/CEE du Conseil sera d’application dès le 10 septembre 2009.

- La formation continue des chauffeurs en permis C (chauffeurs de poids lourds >3.5T : pour compte propre ou compte de tiers) sera obligatoire à partir du 10 septembre 2009

Par Qui?

Ces cours doivent :

- Etre suivis dans des instituts agréés par le SPF mobilité,
- Les modules doivent être officiellement agréés.
- Les modules doivent être dispensés par des instructeurs reconnus compétents par le SPF mobilité pour le module agréé

Quand et pour Qui?

- Pour les chauffeurs ayant obtenu leur permis avant le 10 septembre 2009 pour le transport de marchandises (permis C , C1, CE ou C1E)

Ils doivent suivre, par 5 ans, 35 heures de formation à raison de 5 cours, donnant chacun l’octroi à 7 points, soit 5 x 7 heures de formation, pour obtenir 35 points et maintenir la validité de leur permis.

Ils doivent avoir suivi les 35 heures de formation continue avant le 10 septembre 2016 (permis C) et respecter un délai de 5 ans maximum entre le premier cours et le dernier cours.

- Pour les chauffeurs ayant obtenu leurs permis après le 10 septembre 2009 pour le transport de marchandises (permis C , C1, CE ou C1E)

Ils doivent avoir suivi les 35 heures de formation continue dans un délai de 5 ans à partir de la date de l’obtention de leur permis.

Sécurité par la Formation

Comment transformer une contrainte apparente en bénéfice?

Une Formation Continue bien adaptée à Votre Entreprise va permettre:

- L'amélioration de la sécurité routière
- La promotion des conditions de travail des conducteurs
- Le renforcement de la loyauté de la concurrence
- Le renforcement de la bonne image de marque de l'entreprise vis-à-vis des clients
- La réduction des coûts par:
 - Accidentologie moindre
 - Diminution des frais liés à l'assurance
 - Diminution des frais de carburants
 - Moindre usure des véhicules
 - Diminution des frais de carrosserie et de réparations mécaniques liées aux bris de pièces
 - Moins de stress et bien-être du chauffeur
 - Diminution de l'absentéisme
 - Etc



N'oubliez pas la Planification de ces cours afin:

- de bénéficier des dates les plus favorables pour Votre entreprise,
- de vous assurer que tous vos chauffeurs soient formés dans les délais.



GROS PLAN

Baromètre de la Sécurité Routière d'avril 2009

Le nombre de tués sur les routes belges continue à baisser:

827 personnes ont perdu la vie entre mai 2008 et avril 2009, soit 10,1% de moins que durant les 12 mois précédents (920 morts).

Moins prononcée est la diminution du nombre de blessés sur les routes belges, lequel est passé de 48.905 à 48.012 en un an, soit -1,8%.

(Source: Agence Belga)

Clic Internet



Dossier

Global Status Road Safety

Tourisme

Nouveau Musée Hergé



NOUVEAU MODULE AGRÉÉ OCF-013/MPM-003

Remise à niveau et Rappel des connaissances de la législation du Temps de Conduite et de Repos. Utilisation du tachygraphe digital et analogique pour les chauffeurs C et D

Contenu:

- Théorie, démonstrations et exercices pratiques.
- Remise à niveau et rappel de la législation.
- Mise à niveau sur l'utilisation du tachygraphe analogique et la lecture des disques.
- Mise à niveau sur l'utilisation du tachygraphe digital, connaissance des pictogrammes et lecture des tickets, y compris les nouveaux pictogrammes et la lecture des nouveaux tickets

Objectifs:

- Rappel des règles et Mise à niveau en ce qui concerne la Législation "Temps de Conduite et Temps de Repos"
- Utilisation du tachygraphe analogique et digital (démonstration et exercices sur simulateur tachy)
- Permettre aux conducteurs d'actualiser et d'exercer leur métier dans le respect de la sécurité, de la réglementation professionnelle et de la qualité de service.
- Permettre d'approfondir son sens des responsabilités.



Développement professionnel et personnel de vos chauffeurs
Permis C et D

Appelez-nous

Nous voulons être un centre de formation à votre écoute. Soyons partenaires et ensemble essayons de rendre nos routes plus sûres

Un besoin, une question...
contactez-nous



European Road Stars Academy
info@ers-academy.com

Chaussée de Waterloo, 1227
1180 Brussels
Tel/Fax: +32 (0)2 375.79.89
Mobile: +32 (0)484 74.36.45

Avenue des Dessus-De-Lives, 2
5101 Namur (Loyers)
Tel: +32 (0)81 20 66 73
Fax: +32 (0)81 20.66.41

Directrice: Dominique Wautelet



www.ers-academy.com

